



Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2026 – TEMP 95**

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route et le code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 13 août 2026 par monsieur MALECAMP Bernard pour le compte de sa cliente MBARGA Katherine ;

Considérant les travaux de livraison d'une surélévation en ossature bois avec un camion grue, 27 avenue de Paris à JUZIERS qui auront lieu :

le mardi 15 septembre 2026 à partir de 08 heures 00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique ;

ARRETE

:

Article 1. Le stationnement sera interdit à proximité du 27 avenue de Paris à JUZIERS le mardi 15 septembre 2026.

Article 2. La circulation sera alternée à l'aide de feux de chantier et la vitesse sera réduite à 30 km/h. La signalisation réglementaire est à la charge de la société chargée de la livraison.

Les riverains seront informés par écrit par celle-ci.

Article 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 5. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 27 août 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME



Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org